

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1296

présenté par

M. Gosselin, M. Foulon et M. Cinieri

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont opposés à cette disposition qui constitue un début de négation de l'altérité sexuelle.